APPEL

DE LA

COMMUNE DE STRASBOURG

A LA RÉPUBLIQUE

ET

A LA CONVENTION NATIONALE,

Publié par ordre du Conseil général de la Commune.

STRASBOURG,

De l'Imprimerie de la Société typographique.

Cace
FRC
8401

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

APPEL

DE LA

COMMUNE DE STRASBOURG

A LA RÉPUBLIQUE

ET

A LA CONVENTION NATIONALE.

Le règne des brigands est passé; le jour de la justice a enfin succédé à ces temps déplorables, où le crime exerçoit ses dévastations sur la France entière.

Il est du devoir de toutes les grandes communes, théâtres de leurs fureurs, de dévoiler les manœuvres de ces monstres altérés de sang, pour qui les pleurs de l'humanité étoient un sujet de triomphe; il est de leur devoir de marquer les coquins du sceau réprobateur de l'opinion publique, afin d'entretenir dans toutes les ames l'horreur des scélérats qui, empruntant le langage de la vertu, cherchent encore à renouveler leurs affreux complots.

La voix de la vérité ne sera plus étouffée par les clameurs de l'intrigue, et la commune de Strasbourg, après avoir gémi pendant deux ans, sous la hache des assassins, a résolu de tracer le tableau rapide du système atroce de persécution, de calomnie et d'imposture. dont elle a été la malheureuse victime.

Strasbourg étoit une république, lors de sa réunion à la France, et le peuple y exerçoit les principaux pouvoirs. Par sa capitulation elle a été maintenue dans tous ceux de ses anciens privilèges qui étoient compatibles avec la royauté, et déclarée exempte de tous les fléaux, que le fisc accumuloit, depuis des siècles, sur toutes les provinces françoises. Une partie des motifs, qui soulevoient la France contre la tyrannie, lui étoient donc étrangers; mais elle a senti, que ce n'étoit que par la réunion spontanée de tous les amis de la liberté, que son triomphe sur le despotisme étoit assuré, et elle n'a pas hésité à faire le sacrifice de toutes ses immunités, pour embrasser la cause de ses frères et la défense commune.

Il n'y a pas de ville en France, où le mouvement révolutionnaire se soit plus subitement développé, où il se soit plus promptement régularisé et où le peuple se soit montré plus digne de jouir des bienfaits de la liberté.

On voit toujours dans les temps de révolution, des hommes vils et corrompus qui, prêts à se vendre à celui qui les payera le mieux, embrassent avec une ardeur simulée la cause qui leur semble pouvoir triompher et cherchent à se faire un mérite de leur prétendu dévouement,

pour avoir le droit d'en solliciter la récompense. Strasbourg semble avoir été destinée par la nature, à devenir un des principaux théâtres de leurs intrigues, tant par sa position topographique, que par le caractère de ses habitants.

Le peuple de cette commune est encore imbu de cette ancienne loyauté républicaine, qui lui a été transmise par ses ayeux; l'esprit d'intrigue lui est étranger; il est facile à séduire par le langage de la vertu, parceque celui de l'hypocrisie lui est inconnu, et il a l'apathie de l'honnête homme, qui croit inutile de répousser la calomnie, puisque le triomphe de la probité lui paroit assuré, tôt ou tard. La langue allemande est celle de la majorité des citoyens de Strasbourg; les gens instruits parlent tous le françois; mais ils n'ont point en général cette vivacité et cette facilité d'élocution, qui distingue le français de tous les peuples du monde.

La connoissance de ces localités devoit attirer à Strasbourg les intrigans de tous les pays. Ceux d'outre Rhin, y trouvant la facilité de s'y faire comprendre, y vinrent dans l'espoir d'y acquérir une influence, qu'un étranger obtient plus aisément hors de sa patrie et loin des témoins de ses vices et de sa corruption; ceux de l'intérieur de la France, guidés par les mêmes motifs, ne doutèrent pas que des gens, qui ne parloient généralement qu'un mauvais français, ne fussent faciles à séduire par le langage exalté d'un patriotisme brûlant et par les témoignages simulés d'un dévouement sans bornes aux intérêts de la chose publique.

Des hommes qui s'annonçoient comme obligés

de fuir leur patrie, pour se soustraire aux persécutions que leurs opinions politiques leur avoient attiré; des hommes qui se disoient animés du seul amour de la liberté, pouvoient-ils ne pas être accueillis avec empressement par un peuple guidé par les mêmes sentimens? Ils ont trouvé dans Strasbourg des frères et des amis, et ils ont fini par déchirer le sein qui les avoit recueillis.

Une Société populaire formée dès l'aurore de la révolution, professoit dans Strasbourg l'amour sacré de la liberté et des lois, elle s'est empressée de compter au nombre de ses membres ces nouveaux apôtres de la liberté; ils y ont porté l'esprit d'intrigue et de domination qui les animoit, et l'union et la fraternité en ont resté bannis depuis leur admission.

L'ambition les avoit amené dans nos murs, leur amour affecté de la révolution étoit le titre en vertu duquel ils se croyoient des droits à toutes les fonctions publiques; mais le peuple a constamment refusé de leur accorder une confiance dont il ne les jugeoit pas dignes. Depuis ce moment, méditant des projets de vengeance, ils ont cherché à obtenir par la force ce que leurs intrigues n'avoient pu leur procurer, et leurs affreux complots ont été couronnés d'un trop malheureux succès.

„ Strasbourg, disoient-ils, n'est pas fait pour „ la liberté, Strasbourg, par son idiome, par ses „ mœurs, par ses relations, par les liens du voi- „ sinage, tient à l'Empire; Strasbourg ne peut „ être que le partisan de l'Autriche et de la „ tyrannie, il ne peut être peuplé que d'aristo-

„ crates. Il faut régénérer cette partie de la
„ France, il faut y transplanter une colonie de
„ patriotes purs et incorruptibles et réléguer
„ dans l'intérieur des terres toutes ces ames foi-
„ bles et timorées qui ne savent pas se mettre
„ à la hauteur de la révolution, et qui cachent
„ sous le masque hypocrite d'un dévouement
„ absolu aux lois, leur attachement aux principes
„ destructifs de toute égalité sociale. „

Le langage exalté des passions trouve toujours des zélateurs parmi la classe peu éclairée des citoyens, il obtient aisément les suffrages de tous ceux qui, calculant leurs seuls intérêts, voyent un avantage personnel à des révolutions politiques, il est constamment secondé par tous les esprits inquiets, pour qui la nouveauté est un besoin, et qui mettent sans cesse le mieux à la place de bien.

On ne s'étonnera donc pas que ces intrigans soient parvenus à se former un parti dans la Société populaire, parti qu'ils ont successivement renforcé, en y faisant indistinctement admettre tous ceux qui pouvoient partager leurs projets ou devenir les agens involontaires du plan de diffamation et d'oppression qu'ils avoient médité.

C'est à l'époque du 10 août 1792, que le plan de calomnie ourdi contre les citoyens de Strasbourg, a obtenu un premier succès. On sait que dans les premiers instans de cette mémorable révolution, un grand nombre de communes ont été momentanément égarées ; Strasbourg n'a pas partagé leur erreur, mais n'ayant aucune connoissance des événemens qui avoient précédé et provoqué la chute du tyran, les corps adminis-

tratifs ont hésité sur le degré de confiance qu'ils devoient donner à l'acte du corps législatif, portant suspension du pouvoir exécutif. Ils n'ignoroient pas qu'une faction puissante s'agitoit pour changer la dynastie royale, et porter Orléans sur le thrône ; et Byron, dévoué à ce parti, venoit depuis quelques jours de prendre le commandement de l'armée du Rhin. Des nouvelles particulières annonçoient, en même temps, que ce décret avoit été arraché par la violence à la minorité de l'assemblée, et qu'un grand nombre de députés avoient été empêchés de se rendre à leur poste. Dans cette incertitude ils ne se sont néanmoins permis aucune protestation, aucun acte contraire à ce qu'ils devoient à la représentation nationale, ils ont attendu vingt-quatre heures, que des détails plus satisfaisans leur fussent parvenus, et ils ont alors enregistré pur et simplement l'acte du corps législatif, et invité leurs concitoyens, en le leur faisant connoître, à attendre avec calme et confiance le résultat d'un aussi grand événement. Cependant ils ne se dissimuloient pas que l'assemblée nationale avoit outrepassé ses pouvoirs ; mais connoissant ce qu'autorise la loi suprême du salut du peuple, ils ont arrêté, qu'ils ne cesseroient de considérer le corps législatif comme le centre de tous les pouvoirs, jusqu'à ce que le peuple souverain ait manifesté son vœu ; et le lendemain l'assemblée nationale, consacrant les mêmes principes, a ordonné la convocation d'une convention nationale.

Quelques jours après, les citoyens de Strasbourg, se sont empressés d'adhérer à la révolu-

tion du 10 août aussitôt que les motifs, qui avoient déterminé le corps législatif, leur eurent été connus; mais cette adresse, signée par une grande majorité, a été soustraite par les manœuvres des intrigans, et n'a jamais été lue à la tribune de l'assemblée.

La conduite des corps administratifs n'avoit donc rien de coupable aux yeux des personnes impartiales; mais les meneurs leur ont supposé des intentions perfides, afin d'induire en erreur le Conseil exécutif provisoire, qui a ordonné la suspension du Conseil général de la commune, dans le moment même où des Représentans du Peuple, députés à Strasbourg, pour y prendre une connoissance exacte des événemens qui s'y étoient passés, déclaroient à l'assemblée nationale qu'ils n'avoient rien à lui reprocher, et qu'ils s'étoient seulement déterminés à suspendre une partie des membres du Département.

Ici paroit sur la scène un individu, dont le souvenir exécré passera de race en race aux générations futures : P. F. MONET, natif de Nanci sur Cluse, en Savoye, âgé de vingt-quatre ans, fut d'abord nommé membre du directoire du département et quelques jours ensuite, procureur-général-syndic. Il joignoit à l'audace de la jeunesse, toute la dissimulation d'un scélérat vieilli dans le crime. C'est lui qui, devenu le chef de la faction dominatrice, qui alloit règner sur la commune de Strasbourg, sacrifia successivement tous ceux, qui voulurent s'opposer à ses vues ambitieuses, et consomma tous les forfaits, que nous aurons à décrire.

Les citoyens de Strasbourg furent réunis, pour

nommer une nouvelle municipalité, les coryphées de la société espéroient obtenir des suffrages, ils furent encore trompés; une partie des anciens fonctionnaires publics réunit derechef la confiance du peuple et d'autres bons citoyens leur furent associés.

Ils dépeignirent alors la commune comme entièrement subjugée, par ce qu'ils appeloient la faction de Dietrich, de cet homme qui a tant fait parler de lui dans les commencemens de la révolution, et dont le patriotisme avoit reçu de si fréquents éloges, ils énoncèrent, que le nouveau conseil général de la commune n'étoit composé que des complices et des créatures de cet ex-maire, accusé de crimes de haute-trahison et livré à la justice vengeresse des lois. Étoit-ce bien à Dietrich, maire destitué de Strasbourg, que les citoyens avoient donné des preuves d'attachement, ou bien aux principes, qu'il avoit constamment professés? Quels qu'ayent pu être les motifs, qui ont animé Dietrich, le peuple de Strasbourg n'a considéré en lui, que l'homme de la révolution; il n'a commencé à lui témoigner de la confiance, que lorsqu'il eut donné des preuves, que personne n'a encore révoqué en doute, d'un dévouement vrai ou simulé à la cause de la liberté. Trop souvent le peuple a été abusé par des imposteurs, qui empruntoient un masque séducteur pour le mieux tromper, il a successivement frappé tous ses tyrans, mais pour avoir été séduits par eux, on ne lui a jamais reproché d'avoir partagé leurs complots. Dietrich a été absous à Besançon par un juré, le tribunal de Robespierre l'a condamné, sa mémoire

appartient à la postérité, qui jugera l'homme et ses actions.

De nouveaux représentans arrivent à Strasbourg, Monet et sa faction en obtiennent encore une fois la destitution de la municipalité; Monet est élu maire par eux, et ses accolytes remplissent les places vacantes dans le conseil général de la commune. Les autres corps administratifs se trouvoient déjà pour la majorité composés de gens à sa dévotion; il étoit l'oracle de la société populaire, dont il étoit parvenu à exclure la majorité des bons citoyens; il ne lui restoit plus, qu'à écarter des fonctions publiques tous ceux, qui auroient pû contrarier ses vues ambitieuses pour consommer ensuite tranquillement les plans de vengeance et de destruction, qu'il méditoit.

Gémissons sur la facilité des succès, qu'il a obtenu, mais n'en accusons pas tous les représentans, qu'il a successivement rendu les complices involontaires de ses forfaits. Un homme qui, par d'habiles menées est parvenu à forcer au silence tous les citoyens honnêtes, un homme, dont la société populaire, dont les autorités constituées, dont les fonctionnaires publics étoient réduits à n'être plus que les échos, n'avoit-il pas de puissants moyens, pour induire en erreur des représentans, étrangers aux intérêts qu'ils venoient discuter et qui, guidés par l'amour du bien et pénétrés des devoirs que leur imposoit le salut de la république, ne pouvoient néanmoins juger les hommes et les événemens, que d'après les rapports qu'on leur faisoit? Ses accusations devenoient des preuves, car personne n'osoit les démentir, sa voix étoit celle du peuple, car

tous les prétendus amis de la liberté élévoient la leur pour appuyer ses demandes, la justice seule étoit censée régler ses démarches, puisqu'elles obtenoient l'assentiment de tous ceux qui sembloient intéressés à en établir le règne.

Loin de nous donc l'idée d'inculper les représentans que cet homme astucieux a indignement trompés; ils se rappelleront la perfidie de ses menées, et verront par leur fil qu'elles ne tendoient qu'à la ruine de la liberté et à l'établissement du despotisme decemviral, que le génie tutélaire de la France a heureusement abattu au moment où la patrie alloit devenir la victime de ses complots.

Il restoit encore dans les administrations un petit nombre d'hommes probes, qui, quoique formant la minorité, pouvoient le contrarier; il saisit l'époque de l'invasion des ennemis dans le Bas-Rhin, pour inspirer aux représentans près de l'armée des craintes sur la sûreté de la place de Strasbourg, et en obtenir un arrêté qui les destituoit et les remplaçoit par des membres qu'il croyoit lui être dévoués, ou qui étoient hors d'état, de contrarier ses projets.

Ne se dissimulant cependant pas la nécessité de renforcer son parti de quelques-uns de ces hommes, soi-disant révolutionnaires, capables de le seconder puissament, il appela à Strasbourg, sous prétexte d'y venir prêcher les principes de la liberté et de l'égalité, des députés d'un grand nombre de sociétés populaires de France, dont il se proposoit de faire, sous le nom de Propagande, une corporation particulière qu'il associeroit à ses projets.

Ce fut le 27 Vendémiaire, que la propagande révolutionnaire réunie aux corps administratifs et à la société populaire, tint, sous la présidence de Monet, sa première séance dans le temple de la raison; elle annonça qu'elle étoit chargée de développer aux Strasbourgeois les principes révolutionnaires et de porter le département du Bas-Rhin à la hauteur des circonstances.

Érigée en autorité supérieure, la propagande mettoit et faisoit mettre en réquisition tout ce qui étoit à sa convenance; un vaste local lui fut préparé, on lui fournit un cuisinier, des vivres en abondance, les caves des riches furent mises à contribution, des sommes très-considérables employées à payer les frais accessoires des orgies scandaleuses, qui s'y renouveloient tous les jours et au sortir desquelles ses membres alloient inviter les citoyens à une stricte économie et à une frugalité, devenue nécessaire dans des temps de pénurie absolue. Elle nommoit des commissaires, faisoit des dispositions administratives, prêchoit ouvertement la violation des propriétes et la nécessité d'établir une véritable égalité, en nivellant toutes les fortunes.

Monet, dans un placard, signé de lui et intitulé: *Peuple lèves-toi et bénis ton destin*, ne dissimule pas le plan, qu'on se proposoit de remplir, on y lit ces mots: „ Comme à Lyon l'esprit „ mercantile disparoîtra à Strasbourg et ses tré- „ sors s'ouvriront à tes besoins; les pleurs de „ l'égoïste opulent font la joie de l'utile et ver- „ tueux sansculotte .... Familles indigentes et „ respectables des défenseurs de la patrie, le terme „ de vos longues privations est arrivé ... la ré-

„ publique réconnoissante vous assure un patri-
„ moine dans le superflu insultant du riche in-
„ sensible.

„ Peuple n'accorde plus ta confiance qu'au sans-
„ culotte, qu'à ton égal, qu'à ton ami, reprends
„ ton énergie assoupie par l'avare, qui craint
„ pour l'or enfoui dans ses coffres et que tout
„ cède au torrent révolutionnaire.

A cette époque les mesures de terreur se succèdent et se croisent, pendant près de trois mois, avec la plus étonnante rapidité et réduisent les citoyens à un état de stupeur absolu.

C'est le 15 Vendémiaire que les corps administratifs furent destitués et reconstitués au gré de Monet. Le 17, les représentans du peuple créent un comité de surveillance et de sûreté générale, composé de douze membres dont Monet devient le président et qui sont ou ses amis ou ses créatures, et tous tirés de la Société populaire. Il commence ses fonctions le même jour, et ordonne de nombreuses arrestations. Le 23, les Représentans arrêtent la translation dans l'intérieur de tous les détenus comme suspects.

Le 7 brumaire, ils ordonnent, comme mesure révolutionnaire, au commandant de la place de faire imprimer des cartes de sûreté, qui seront distribuées aux individus de tout sexe, sur la présentation d'un certificat de civisme émané du comité de surveillance; et toute personne qui n'obtiendra pas sa carte ou à laquelle le certificat de civisme sera refusé, doit être arrêtée et conduite le même jour dans les prisons de l'intérieur. Le Comité organise un bureau pour la distribution des certificats de civisme;

tous les citoyens sont obligés de comparoître devant ce tribunal terrible, dont dépend leur existence civile. Là ils éprouvent tour-à-tour les insultes les plus humiliantes et les vexations les plus odieuses; Jung (*) vendu à Monet et depuis sa victime, est devenu leur arbitre souverain, le plan, de déchirer tous les liens de la société, est exécuté avec une barbare exactitude, on accorde au père ce qu'on refuse aux enfans, on repousse la femme dont on accueille le mari, pas une famille n'est épargnée, des milliers de citoyens paisibles sont voués à la proscription; ce n'étoit plus les riches seuls, qu'on cherchoit à persécuter, aucune classe de citoyens ne fut épargnée, on vouloit porter la désolation dans tous les cœurs, pour opérer un mouvement qui serviroit de prétexte à des mesures bien plus rigoureuses encore.

Le 9 brumaire, Saint-Just et Lebas ordonnent au comité de sûreté générale, de faire arrêter dans le jour tous les gens suspects qui, suivant

(*) Jung, officier municipal, étoit savetier à Strasbourg, cet homme, sans éducation et sans connoissances, ne manquoit pas de bon sens, il se laissa séduire par Monet, à qui il devoit son élévation et fut pendant long-temps l'agent de toutes ses passions, qu'il prenoit pour du patriotisme. Convaincu ensuite de l'existence du plan d'oppression qu'il voyoit se développer tous les jours, il s'éléva avec force contre la faction du maire, qui le fit réléguer pendant quelques mois dans les prisons de Dijon; sa détention ne le corrigea pas, et, à son retour, il continua ses déclamations contre Monet, alors il fut traduit à Paris et compris dans un jugement *en masse* du tribunal révolutionnaire.

eux, se trouvent par milliers dans la commune de Strasbourg.

Le même jour les Représentans *instruits*, disent-ils, que les ennemis ont dans la ville de Strasbourg des correspondans nantis de sommes destinées à fomenter des troubles dans l'intérieur, ordonnent *l'arrestation de tous les banquiers, agens de change, notaires et tous autres, ayant des relations dans les pays avec lesquels la France est en guerre, et la saisie de leurs papiers et de leur numéraire.*

La même nuit, le comité de surveillance est chargé de faire des visites domiciliaires dans toute la commune, pour rechercher les signes de royauté et de féodalité, et faire arrêter tous ceux qui paroîtront suspects à ses commissaires.

Le 10 brumaire, Saint-Just et Lebas ordonnent la levée d'un emprunt de neuf millions sur les seuls citoyens de Strasbourg, ils en arrêtent eux-mêmes la répartition, et n'accordent aux contribuables que vingt-quatre heures pour payer. Le Comité est chargé de l'exécution, et il déclare émigrés tous ceux qui s'absenteroient pour se soustraire à cette contribution.

Dans le même temps, le tribunal révolutionnaire institué par Saint-Just et Lebas, commençoit dans Strasbourg ses opérations monstrueuses.

„ *Considérant*, disoit-il, que la soif de l'or a cons-
„ tamment guidé les brasseurs de la commune, il
„ les condamne à deux cents cinquante-cinq mille
„ livres d'amende, qu'ils doivent payer dans
„ trois jours, sous peine d'être déclarés rébelles
„ à la loi, et de voir leurs biens confisqués. „

„ *Considérant* que ceux qui ont contribué à faire

„ faire hausser les denrées de première nécessité,
„ doivent être regardés comme ennemis du genre
„ humain, que la majorité des boulangers et
„ fariniers sont coupables de ce crime; qu'il faut
„ venger le peuple, et reprendre à ces voleurs
„ une partie de leur proye, il les condamne à
„ trois cents mille livres d'amende, et ceux qui
„ n'auront pas satisfait au jugement dans la hui-
„ taine, seront déportés et leurs biens confis-
„ qués. „

Un cabaretier *accusé* d'avoir vendu une chopine de vin vingt sous, est condamné à 40,000 livres d'amende, à une exposition au poteau, et à la détention.

Le commis d'un apothicaire est *accusé* d'avoir vendu cinquante-quatre sous deux onces de rhubarbe et de manne, quoique ni l'une ni l'autre ne fut comprise dans la loi du *maximum*, le propriétaire déjà incarcéré, est condamné à quinze mille livres d'amende.

Un droguiste *accusé* d'avoir vendu une livre d'indigo trente-huit livres, quoique l'indigo ne fut pas taxé, est condamné à la détention, à six mille livres d'amende, et à être exposé à la guillotine pendant quatre heures.

Un marchand *accusé* d'agiotage, sans qu'on ait cité aucun fait à sa charge, est condamné à cinquante mille livres d'amende, payable en huit jours, sous peine d'être traité et puni comme émigré.

Un propriétaire de maison veut augmenter un de ses locataires, le Tribunal le déclare *dépréciateur des assignats*, ordonne que sa maison sera rasée, et un poteau élevé sur la même place,

doit retracer à la postérité le souvenir du délit et de la punition. Ce jugement approuvé par Saint-Just et Lebas, fut exécuté sur l'heure et pendant la nuit.

Un épicier *accusé* d'avoir vendu du sucre candi au-dessus de la taxe, quoiqu'il n'y fut pas compris, est condamné à cent mille livres d'amende, et à la détention jusqu'à la paix.

Un boulanger *accusé* „ d'avoir cuit du pain „ pendant la nuit pour ses riches pratiques, et à „ dessein d'en priver les indigens, est déclaré „ ennemi des hommes, et condamné à la détention „ jusqu'à la paix, à quatre heures d'exposition, „ et à trente mille livres d'amende. „

Un membre du tribunal révolutionnaire parcouroit à cheval les rues de Strasbourg, dictoit des amendes arbitraires contre les passans, et mettoit sur le champ ses jugemens en exécution, en forçant les citoyens à payer la somme à laquelle il les avoit taxé, sous peine d'être traînés en prison. Il faisoit à la fois les fonctions de dénonciateur, de juge, d'huissier et de percepteur des amendes.

Nous n'entrerons pas dans le détail des assassinats juridiques commis par ce tribunal de sang, ni dans celui des dévastations, et des exactions exercées par ses commissaires et par son armée révolutionnaire; Strasbourg n'en a été que le témoin; il a choisi la plupart de ses victimes hors du sein de la commune, et le cours de ses forfaits a été arrêté dans le moment où il alloit aussi s'appesantir sur elle.

Nous aurions à dépeindre quatre juges féroces, parcourant les campagnes, et y portant la déso-

lation et la mort, on les verroit accompagnés de bourreaux et d'échaffauts, faire dresser la guillotine sur la place publique avant d'avoir désigné leurs victimes; on les verroit se livrer aux orgies les plus crapuleuses, et gorgés de vin et de débauche, commander, sous des prétextes frivoles, le supplice du premier malheureux, que des gens à leurs gages venoient leur dénoncer; ordonner des réjouissances publiques en mémoire de ces actes barbares, et forcer la famille de celui qu'ils venoient d'immoler à en contempler les restes, et à illuminer à leurs frais l'instrument de son supplice; on verroit l'infame Schneider, mettant en réquisition les femmes qu'il destinoit à ses plaisirs, menacer d'une mort certaine quiconque oseroit contrarier ses volontés; on le verroit sur l'échaffaut de la guillotine insulter encore au malheureux qu'il assassinoit et la joie peinte sur son visage à l'aspect d'un cadavre ensanglanté dévoiler l'atrocité de son ame.

Hâtons-nous de tirer le rideau sur cet horrible tableau; on pourroit citer un bien plus grand nombre de faits, mais ceux-ci suffisent pour faire connoître une des ramifications du système d'oppression et de destruction exercé contre cette commune.

Pour l'honneur de l'humanité, il est intéressant de faire remarquer les difficultés que les auteurs de ces excès ont éprouvé dans la distribution des rôles et la pénurie des sujets, qu'ils jugeoient propres à les seconder; car ce sont toujours les mêmes individus, qui remplissent toutes les places; les membres du comité de sûreté générale siégent en même temps dans les autorités cons-

tituées, et dans le tribunal révolutionnaire. C'étoit un puissant moyen de simplifier les formes et tel, qui dans le comité venoit d'émettre son opinion pour traduire un individu devant le tribunal, pouvoit après un léger changement de costume, prononcer un arrêt de mort, sans avoir besoin de s'appesantir de nouveau sur les détails. Aussi les procédures étoient-elles si sommaires, que le tribunal n'avoit d'autres registres que des feuilles volantes, que les juges ne se donnoient pas même la peine de signer.

Cependant les mesures d'une extrême sévérité, qu'on développoit contre la commune de Strasbourg, révoltoient une partie de ceux qui avoient d'abord concourru à leur exécution. Dans le Département, dans le District, dans la Municipalité, dans la Société populaire, la voix de la justice et de l'humanité n'étoit pas éteinte dans tous les cœurs, on s'élevoit avec assez d'énergie contre la tyrannie de Saint-Just et Lebas, et on ne se dissimuloit pas le plan de domination que Monet cherchoit à exécuter. Il vit gronder l'orage, les Représentans ne voyoient que par ses yeux, il en obtint un arrêté qui ordonnoit l'arrestation et la translation dans l'intérieur de tous les membres des trois autorités constituées, LUI SEUL EXCEPTÉ.

Il falloit néanmoins sauver les apparences; on supposa une lettre trouvée aux avant postes, et écrite par un soi-disant marquis à un habitant de Strasbourg, dans laquelle il lui rendoit un compte détaillé des intelligences pratiquées par les ennemis dans la place, et sur-tout dans les corps administratifs; dans ces corps si souvent

épurés et composés pour la majeure partie des plus fermes appuis de la faction. Personne ne fut la dupe d'une ruse aussi grossière, l'ineptie de la rédaction répondoit à la noirceur de l'intrigue, et l'auteur eût été facile à deviner, si Monet ne s'étoit pas démasqué lui-même, en faisant au moment du départ des prisonniers surseoir par les Représentans à l'importation de quelques-uns et à l'arrestation de plusieurs autres, quoique l'inculpation fût générale, et que le soupçon de trahison pût également s'appliquer à tous.

Cette suspension eut lieu le 12 brumaire et la Société populaire fut chargée d'organiser de nouveau les corps administratifs; elle replaça dans le Conseil général de la commune cinq des membres destitués de la veille, et ils y restèrent sans réclamation, parce que telle étoit encore la volonté souveraine du maire.

Les mesures révolutionnaires reprennent alors une nouvelle activité; le 14 les Représentans par mesure de sûreté générale, arrêtent la destitution et l'arrestation de tout l'état-major de la garde nationale et sa translation à Dijon, pour y servir d'otages jusqu'à la paix, et charge le Comité de sûreté de pourvoir à son remplacement.

La cavalerie nationale de Strasbourg s'étoit montée et équipée à ses frais, et faisoit depuis long-temps le service, tant intérieur qu'extérieur de la place; le 17 brumaire, Saint-Just et Lebas firent conduire ses chevaux au parc d'artillerie, et mettre ses officiers en arrestation.

Pour légitimer toutes les vexations qu'on faisoit éprouver à cette malheureuse commune, il falloit lui créer des délits; on l'avoit dépeinte comme

royaliste, fanatique et feuillante, on imagina d'y joindre l'accusation de fédéralisme, et pour la motiver Saint-Just et Lebas ordonnèrent le 16 brumaire *l'arrestation des Présidens et Secrétaires des sections lors de la révolution du 31 mai, et de tous ceux qui avoient manifesté quelque connivence avec les fédéralistes*, et peu de temps après sur la demande de la Société populaire, on défendit aux sections de se réunir, afin d'étouffer toute espèce de réclamation de la part du peuple.

Plusieurs millions étoient déjà payés à compte de l'emprunt, les citoyens avoient témoigné le plus grand zèle à se dépouiller, mais ce dévouement ne suffisoit pas aux tyrans; ils ordonnent que le particulier le plus riche imposé dans l'emprunt, qui n'aura pas satisfait dans les vingt-quatre heures à son imposition, seroit exposé pendant trois heures sur l'échaffaut de la guillotine. Le Comité de sûreté générale désigna la victime et un des meilleurs citoyens de la commune, qui avoit donné des preuves constantes de son attachement à la révolution, n'ayant pu en un jour réaliser une somme de deux cens cinquante mille livres, fut attaché au poteau de l'infamie.

La guillotine, dégoûtante du sang innocent, avoit été établie en permanence sur la place publique, et la hache continuellement suspendue, sembloit menacer les passans de la vengeance des tyrans.

Le 18, les Représentans demandent au Comité „ compte du résultat de la levée des scellés ap- „ posés sur les papiers des notaires, banquiers, „ agens de change et autres scélérats arrêtés, „ afin, disent-ils, de faire alimenter la guillotine

„ par la chute de leurs têtes et de donner par là „ l'exemple terrible de la vengeance nationale, „ et de faire porter leurs trésors à la Con- „ vention. „

Ce n'étoit pas assez d'avoir mis la mort dans toutes les ames, on vouloit porter des germes de destruction plus prompts dans le sein des familles; Saint-Just et Lébas ordonnèrent le 24, que deux-mille malades seroient placés chez les riches et entretenus à leurs fraix, quoique les établissemens militaires fussent loin de ne plus pouvoir les contenir.

Le 25 brumaire les tyrans écrivent à la municipalité: „ Dix mille hommes sont nuds pieds „ dans l'armée, il faut que vous déchaussiez tous „ les aristocrates de Strasbourg dans le jour et „ que demain, à dix heures du matin, les dix „ mille paires de souliers soyent en marche pour „ le quartier général.„

La municipalité prompte à saisir un moyen d'humilier ses concitoyens déchaussa toute la commune, et envoya de maison en maison prendre les souliers des citoyens.

Ils mirent le même jour tous les manteaux de la ville en réquisition, et avant la nuit, ils furent portés à la maison commune.

Une loi positive avoit proscrit et annullé tout échange forcé d'assignats contre du numéraire, et, au mépris de ces dispositions formelles, les Représentans ordonnent, quatre semaines après à tous les citoyens de Strasbourg, de porter leurs espèces à la maison commune, pour y être échangées contre des assignats, et cet échange se monte, en peu de jours à environ deux millions.

Une invitation fut faite aux citoyens de venir au secours de l'armée qui manquoit d'habits, au secours des hôpitaux qui manquoient de charpie, de draps et de couvertures ; toute la commune s'empressa de prodiguer à nos généreux défenseurs tout ce dont elle pouvoit se passer. En peu de temps on réunit à la municipalité 6879 tant habits que vestes, culottes et pantalons, 4767 paires de bas, 16921 paires de souliers, 863 paires de bottes, 1351 manteaux, 20518 chemises, 4524 chapeaux, 523 paires de guêtres, 143 sacs de peau, 29 quintaux de charpie, 21 quintaux de vieux linge, 2673 draps de lit, 900 couvertures et un grand nombre d'autres objets ; et dans le même temps, les citoyens portèrent à l'arsenal une immense quantité de vieux cuivre, pour servir à la fonte des canons.

La plupart de ces effets ont resté entassés dans des magasins, une partie y a pourri ou a été mangée par les rats, on a abandonné le reste au premier venu, mais le but de spoliation étoit rempli, et c'est tout ce qu'on se proposoit. La municipalité a même dédaigné de rendre compte à la Convention nationale de ces dons assez considérables, et le maire disoit pour motifs qu'il ne falloit pas l'appitoyer sur le sort des Strasbourgeois.

Oui, sans doute, leur existence étoit digne de pitié, et les persécutions qu'ils éprouvoient, étoient atroces ; la moitié de leur temps étoit absorbée par les gardes qu'ils montoient pour la défense, tant intérieure qu'extérieure de la place qu'on laissoit sans garnison, depuis plusieurs mois ils étoient réduits par jour à deux tiers de livres de pain,

qu'ils avoient souvent beaucoup de peine à obtenir et tandis que de nombreux bataillons levés et équippés dans leurs murs, combattoient sur les frontières les ennemis de la liberté publique, la leur étoit sans cesse menacée et leur fortune livrée au pillage, mais leur cœur n'en étoit pas moins à la République, et dans tous les temps, ils eussent volontiers versé leur sang pour la défendre.

Il faudroit retracer une série non interrompue de crimes, si l'on vouloit rappeler tous les actes iniques des membres de ce comité de sûreté générale que St. Just et Lebas se plaisoient à nommer le plus révolutionnaire de France; concertant journellement dans le silence de la nuit les nouveaux moyens d'oppression qu'ils se proposoient de mettre en exécution le lendemain, ils se jouoient de la vie et de la fortune des citoyens, et n'attendoient souvent pas le jour pour frapper leurs victimes. Quelques fragments de leurs registres échappés au soin que prit Monet pour anéantir toutes les preuves de sa scélératesse, indiquent assez quel étoit l'esprit qui les dirigeoit. La déportation de beaucoup de citoyens, l'incarcération d'un plus grand nombre, le pillage des propriétés, les taxes arbitraires, les persécutions les plus odieuses y furent ordonnées; le génie de Carrier sembloit y dominer, les noyades, les bateaux à soupapes y furent mis en délibération, et si les mêmes forfaits n'ont pas souillé notre commune, nous ne devons notre salut qu'à la difficulté qu'ils ont trouvé pour s'associer un nombre suffisant de complices, et à la crainte qui poursuit les scélérats, lorsqu'ils doutent encore de leurs succès.

Cependant malgré la destitution des corps administratifs, il existoit encore deux partis parmi les oppresseurs de la commune, à la tête de l'un étoit *Monet*, quelques-uns de ses affidés et la propagande, à la tête de l'autre étoit *Schneider*, commissaire civil près le tribunal révolutionnaire, prêtre allemand, secondé par toute la horde d'outre-Rhin, et par le petit nombre de citoyens de Strasbourg qui avoient de l'influence dans la Société populaire, ou qui étoient membres des corps constitués. Schneider fut arrêté par ordre des tyrans, attaché à cette même guillotine qui naguères étoit le théâtre de ses férocités et traduit au tribunal révolutionnaire à Paris, qui lui a fait expier ses forfaits sur l'échaffaut.

La loi sur le gouvernement révolutionnaire survint, le comité de sûreté générale, le tribunal révolutionnaire et la propagande furent obligés de se dissoudre.

Qu'on ne croye pas que l'influence que nous supposons à Monet sur St. Just et Lebas soit dictée par un esprit de vengeance pour le confondre avec des scélérats qui ont subi le juste chatiment de leurs crimes, qu'on ne croye pas que les différentes destitutions, arrestations et mesures extraordinaires que nous avons attribuées à l'effet de la desunion des membres du parti dominateur ayent tenu à d'autres causes, tout ce que nous avons avancé est prouvé par des pièces authentiques et par un discours imprimé de Monet tenu le 11 floréal à la société populaire, contre ce qu'il appelle la conjuration de l'étranger dans le Bas-Rhin, discours dans lequel il justifie toutes les mesures prises par les tyrans, et développe le plan de conspiration formé par Schneider et ses accolytes.

Quand on voit les oppresseurs de la patrie se disputer entre eux le droit d'égorger leurs victimes, on reconnoit l'influence de la providence, qui punit les méchans par la main de leurs complices.

C'est ainsi que les succès de l'immortelle journée du 9 thermidor sont dûs aux vengeances méditées contre Robespierre par les scélérats qu'il avoit associés à ses complots.

La chute de Schneider ne fit qu'assurer le règne de Monet. Il ne tarda pas à donner une preuve de son pouvoir absolu ; pendant son absence la municipalité avoit pris un arrêté qui autorisoit les sections à se réunir, il en fit traduire le lendemain les auteurs devant le tribunal révolutionnaire par arrêté des Représentans du peuple, et désormais maître absolu dans la commune, rien ne devoit plus contrarier ses projets.

La terreur lui avoit entièrement asservi le Conseil général de la commune, qui docile à sa voix ne sembloit être que l'instrument aveugle de ses passions et n'avoir d'autre mission que d'adhérer à toutes ses propositions. (*)

D'un autre côté il avoit engagé un Représentant à créer un nouveau comité revolutionnaire dont il lui indiqua les membres, et dont au

(*) Ce seroit à tort qu'on supposeroit à tous les membres de la Municipalité et du Conseil de la Commune la même perversité d'intentions, nous devons rendre justice à plusieurs bons citoyens, qui gémissoient des excès auxquels ils étoient forcés de coopérer. Mais ils n'avoient pas même la faculté d'abandoner leurs fonctions, et leur résistance, sans améliorer le sort de leurs concitoyens, n'eut fait que les conduire à l'échaffaut.

mépris de toutes les loix il se fit lui-même le Président pour diriger ce qu'il avoit pu trouver de plus inepte et de plus vil dans toute la commune.

On se persuadera facilement que Strasbourg devint alors le théâtre de toutes les vengeances particulières et de toutes les vexations que ses persécuteurs pouvoient imaginer pour aggraver le poids de leur tyrannie.

Les arrestations se multiplièrent à l'infini, les membres du comité de surveillance, le commandant de la place, le Maire en son propre et privé nom ou l'agent national délivroient les mandats d'arrêts sans arrêté préalable, sans en rendre compte ni à la municipalité ni au comité de sûreté générale de la Convention, sans même prendre note des noms des détenus. Il y en avoit par centaines dans les maisons d'arrêt, dont on ignoroit jusqu'à l'existence, et quand le comité de salut public demanda les listes des détenus et les motifs de leur arrestation, la municipalité fut obligée d'envoyer des commissaires pour interroger les détenus et savoir d'eux-mêmes les raisons pour lesquelles on les avoit renfermés.

Toutes les autorités conspiroient ensemble pour anéantir la malheureuse commune de Strasbourg, et un commandant militaire abusant du pouvoir, que la loi lui donnoit dans une ville mise en état de siège, servoit aveuglement toutes les passions de Monet. Une circonstance prouve incontestablement qu'on n'avoit d'autre but que de l'opprimer; car ce sont les citoyens de Strasbourg, ces hommes si souvent traités comme des conspirateurs à qui la garde de ce boulevard redoutable de la République, étoit exclusivement confiée;

on ne les regardoit donc pas comme dangereux quand il s'agissoit de verser leur sang pour leur patrie, et on se plaisoit à les couvrir d'opprobre quand il falloit un prétexte pour les comprimer sous le poids de la plus odieuse tyrannie.

Sept cents citoyens de Strasbourg ont travaillé pendant plusieurs mois aux lignes de la Queich à dix-huit lieues de leur domicile et étoient de mois en mois relevés par un pareil nombre de leurs concitoyens.

Pendant la saison la plus rigoureuse, trois cents citoyens bivouaquoient toutes les nuits sur les bords du Rhin, dans une isle située en face du fort de Kehl; ce n'étoit pas la sûreté de la place qui exigeoit cette mesure à laquelle ils se seroient prêtés avec empressement, car la plupart d'entre eux n'avoient d'autres armes que des piques, depuis que pour les humilier et sous prétexte d'armer des bataillons de nouvelle levée on leur avoit enlevé leurs fusils, quoiqu'ils ne fussent pas de calibre.

On ordonnoit aux citoyens de s'approvisionner en cas de siège, et on mettoit leurs provisions en réquisition aussitôt qu'ils les avoient faites à grands fraix; on les menaçoit même de les traiter comme accapareurs, s'ils se permettoient d'en soustraire la moindre partie.

Tout ce que le vandalisme pouvoit imaginer pour l'anéantissement des connoissances et l'abrutissement de l'espèce humaine, fut exercé à Strasbourg. On étoit aux yeux des oppresseurs également coupable, soit qu'on fut riche, soit qu'on fut instruit. La municipalité déclara toute l'université fédéraliste, elle proscrivit l'instruction publique,

et fit en conséquence arrêter les professeurs, les régents, les maîtres d'école et tous les instituteurs tant publics que particuliers, même ceux munis de certificats de civisme. La bibliothèque publique fut fermée et un magasin de fourrages formé dans son enceinte. Le frontispice de l'ancienne église cathédrale étoit orné de sculptures et de statues, monumens intéressans pour l'histoire des arts, elle y fit passer le ciseau, et l'impossibilité de l'exécution arrêta seule la démolition de la flèche qui fut demandée par Teterel. Elle avoit enfin dans son ineptie conçu un plan de commerce propre à détruire toute espèce d'agiotage, en conséquence en même temps qu'elle arrêtoit des mesures repressives et d'une grande sévérité pour anéantir ce qu'elle appeloit l'esprit mercantile, elle votoit une adresse à la convention pour l'inviter à décréter que le gouvernement pourroit seul vendre et acheter, et qu'il feroit exclusivement venir de l'étranger toutes les denrées et marchandises pour les répartir ensuite au taux du maximum dans l'intérieur de la République.

Dans ces entrefaites Monet et ses adhérans votoient aux Jacobins la mort de tous les détenus en masse, et en attendant le moment de l'exécution, leur faisoient éprouver les traitemens les plus barbares. Tous les raffinemens de la cruauté furent exercés à leur égard, Monet avoit obtenu des Représentans la faculté de déterminer les cas où les détenus pourroient communiquer avec leurs parents, et cette faculté entre les mains d'un tygre, étoit un moyen d'oppression de plus.

Un père de famille est attaqué d'une maladie violente, il manque de secours, les médecins

annoncent le danger de son état, ses enfans embrassent les genoux du maire et sollicitent la grâce de recevoir le dernier soupir de leur père; pendant trois jours il reste inflexible; il apprend enfin que sa victime n'est plus, les enfans se présentent encore, il leur permet alors d'aller contempler les restes inanimés du malheureux que leurs soins eussent peut-être sauvé.

L'épouse infortunée d'un détenu est expirante, elle implore la faculté de voir son mari pour la dernière fois, le refus le plus absolu est opposé à toutes les sollicitations de ses amis, elle meurt dans le désespoir; plusieurs mois après le Représentant ordonna l'élargissment du mari, parce qu'on ne put découvrir aucune trace de l'ordre en vertu du quel il avoit été arrêté ni du délit qu'on lui imputoit.

Une foule d'autres traits de même nature serviroient à peindre l'ame du tyran, si elle ne s'étoit pas déjà montrée dans toutes ses actions. Sous prétexte de respect pour les mœurs on isoloit dans des prisons séparées le mari de sa femme, le père de ses enfans, il suffisoit d'avoir témoigné de l'intérêt à un détenu pour partager bientôt son sort, les correspondances les plus innocentes étoient considérées comme criminelles, on enlevoit aux détenus plumes et papier, pour les priver de toute espèce de consolation, ils ne se rachetoient qu'à force d'argent des vexations que leurs gardiens étoient chargés de leur faire éprouver, et si quelqu'acte d'humanité de l'un d'eux venoit à la connoissance de la municipalité, il en étoit sévérement reprimandé. Un gouvernement militaire fut établi pendant un

temps dans la principale maison de détention, un commandant et ses secrétaires y commirent toutes les exactions possibles, enfin la municipalité, prompte à saisir tout ce que le génie de l'oppression imaginoit dans quelque ville de France que ce fut, s'empressoit d'adopter les mêmes mesures pour augmenter les angoisses de leur situation jusqu'à ce que l'instant de consommer le sacrifice fut arrivé.

Telle a été l'influence des vexations exercées contre cette commune que les registres mortuaires prouvent qu'il y est mort pendant l'année dernière, deux fois autant d'individus que dans toutes celles qui l'ont précédé, et plusieurs citoyens se sont donné la mort pour se soustraire aux atteintes de la tyrannie.

Enfin la vertu triomphe et Robespierre n'est plus. La foudre tombant au milieu d'eux n'eut pas plus consterné Monet et ses amis. Ils se taisent, le crime a des ressources, ils espèrent en elles et attendent en silence la confirmation des premières nouvelles, qui les avoient frappé. Elles arrivent et voyant l'abyme prêt à les engloutir, ils se flattent encore d'échapper à la vengeance des loix. Une adresse de félicitation est votée par eux à la convention, ils protestent de leur haine contre les partisans du dernier tyran et pour les contenir disent ils, ils entourent la maison de détention de canons et de bayonnettes.

Le Représentant du peuple Foussedoire est député dans le Bas-Rhin pour y rétablir le règne de la justice, sa probité y étoit connue par les missions qu'il avoit remplies dans le département

du

du Haut-Rhin, d'où le régime de la terreur avoit été banni à son approche ; son arrivée ranima l'espoir de tous les bons citoyens.

Entouré des piéges que ne cessoit de lui tendre la faction qui se voyoit à la veille d'être démasquée, sa conduite devoit être extrêmement mesurée.

Il commença par épurer les autorités constituées, il consulta la voix du peuple, mais ce peuple opprimé depuis un an, qui voyoit ses proches, ses amis dans les fers, qui n'avoit encore que l'espérance d'une liberté prochaine, dont rien ne lui garantissoit la réalité, étoit comprimé par la terreur, il s'éléva néanmoins contre quelques-uns de ses tyrans, et, satisfait d'un premier triomphe, il pardonna aux agens subalternes qu'il ne voyoit pas la possibilité de remplacer d'une manière avantageuse.

Monet fut chassé et ses principaux amis destitués, le Représentant rendit justice au patriotisme de tous les citoyens que la vengeance ou l'esprit de parti avoit fait détenir, et il emporta l'estime et la reconnoissance publique.

Mais la commune de Strasbourg n'avoit pas droit seulement à une demi-justice ; ceux qui avoient été les oppresseurs du peuple, quand bien même ils n'auroient été que foibles ou égarés, ne devoient plus prétendre à sa confiance ; la société populaire composée encore des mêmes individus qui avoient applaudi à tous les actes de la tyrannie devoit être régénérée, le Représentant du peuple Bailly a rempli cette auguste mission et il a achevé de ramener le calme et la confiance

dans des murs dont ils avoient si long-tems restés bannis.

Loin des citoyens de Strasbourg toute idée de vengeance ou de récrimination, le sang a trop long-tems coulé au nom de la révolution. Des hommes égarés par des scélérats ont pu seconder leurs projets liberticides, le mépris public et les reproches de leur conscience suffisent à leur punition; mais il faut que le glaive de la loi frappe tous ces grands coupables qui, étrangers aux remords, ont encore soif du sang de leurs concitoyens; il faut que l'échaffaut venge sur eux l'humanité et purge le sol de la liberté de leur infame existence, pour le mettre à l'abri de leurs nouveaux attentats.

NB. Tous les passages imprimés en lettres italiques ou marqués de guillemets, sont littéralement extraits des pièces authentiques, sur lesquels ce mémoire a été rédigé, et en rappellent les propres expressions.

EXTRAIT

Du Registre de Délibération du Conseil général de la Commune de Strasbourg.

Séance publique du 5 Ventôse, an 3 de la République Française, une et indivisible.

La Commission nommée hier pour l'examen du mémoire sur les événemens qui ont eu lieu en cette commune depuis la révolution, ayant annoncé qu'elle avoit fait son travail, il a été fait aujourd'hui une seconde lecture de ce mémoire;

Et ouï l'Agent national:

Le Conseil général en a approuvé la rédaction;

Et considérant que ledit mémoire présente un tableau fidèle des sacrifices multipliés que la Commune de Strasbourg a fait à la révolution et de la constance de son attachement à la République, au milieu même des cruelles persécutions que lui ont fait éprouver les partisans du règne de sang et de terreur que la Convention nationale a sçu détruire par son courage et son énergie, et qu'il importe à cette Commune, pour faire connoître à toute la France sa conduite et ses sentimens si long-tems calomniés, de rendre public ledit mémoire; le Conseil a arrêté qu'il sera imprimé incessamment, et que des exemplaires en seront envoyés à la Convention et aux principales Communes de la République.

Pour extrait,

RUMPLER, Secrétaire-greffier.